

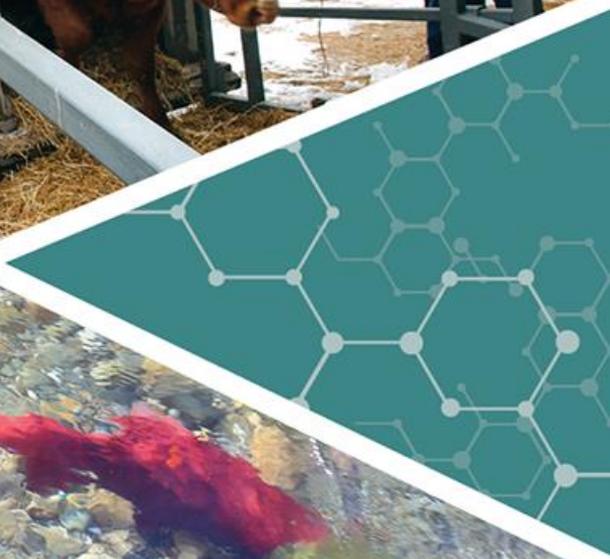


Canadian Food
Inspection Agency

Agence canadienne
d'inspection des aliments

Processus d'indemnisation de l'ACIA quant aux oiseaux dont on a ordonné la destruction-IAHP 2022

Unité nationale d'indemnisation



Canada

Objet

- Décrire le processus d'indemnisation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) à la suite des ordonnances de destruction émis pour les exploitations avicoles touchées par la grippe aviaire au Canada
- Expliquer l'utilisation des modèles économiques relatifs à la volaille

Contexte

- En vertu de la *Loi sur la santé des animaux*, l'ACIA peut ordonner la destruction d'animaux ou de choses atteints d'une maladie
- Un tel ordre, bien qu'il soit malheureux et difficile pour toutes les parties concernées, est souvent nécessaire pour maintenir la sécurité des humains et d'autres animaux, et pour maintenir les marchés d'exportation ouverts

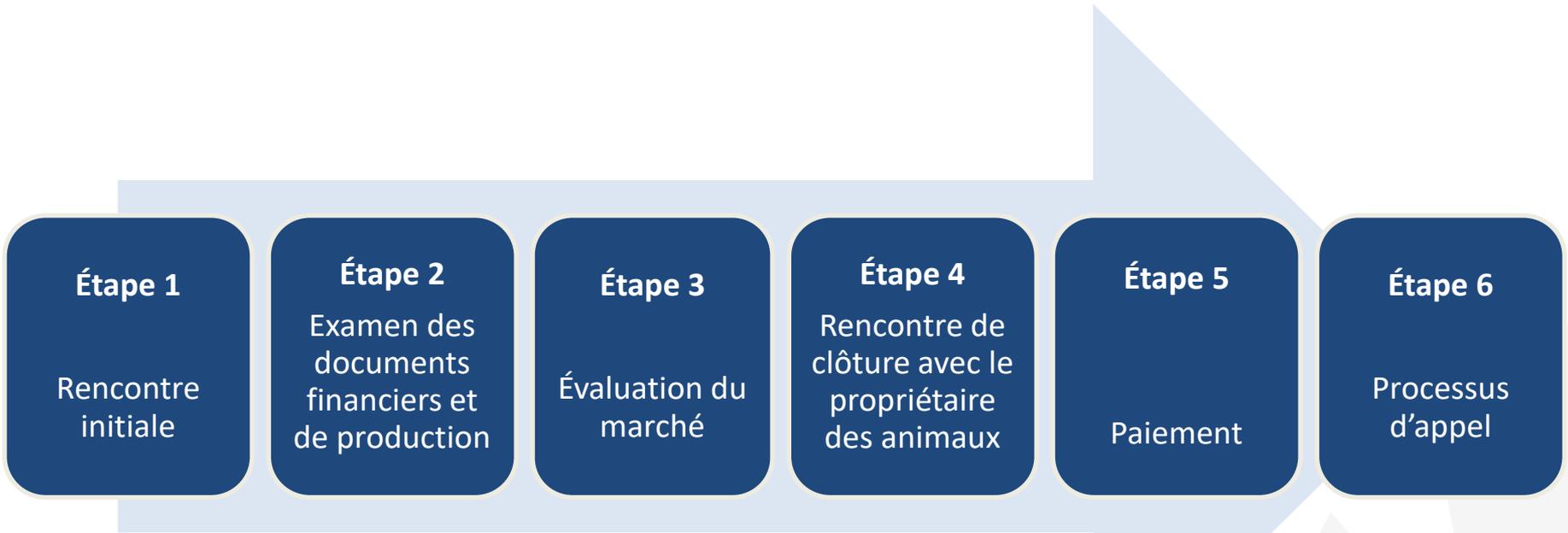
Ce qui est admissible

L'ACIA pourrait indemniser le propriétaire d'un animal pour :

- **les animaux** dont la destruction a été ordonnée en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* (LSA) ou qui doivent être détruits par un agent d'exécution ou un inspecteur en vertu de la LSA et qui meurent après que l'exigence ait été imposée mais avant d'être détruits;
- les coûts liés à **l'élimination des animaux**;
- **le nettoyage et la désinfection de l'équipement** utilisé pour l'élimination;
- d'autres articles dont la destruction a été ordonnée, comme **les aliments pour animaux et les produits d'origine animale contaminés**.

L'ACIA n'indemniser pas le propriétaire d'un animal pour la perte de revenus future.

Processus d'indemnisation – étapes



Étape 1 – Rencontre initiale

Organiser une première rencontre avec le producteur

étape 1

Première rencontre

Discuter du programme
d'indemnisation

- Lois et règlements
- Rôles et responsabilités
- Processus d'évaluation
- Dépenses à payer

Fournir des informations
supplémentaires

- Avances
- Autre soutien financier
gouvernemental (F/P/T)

- Identifier les documents de
production et financiers requis à
soumettre à l'ACIA
- Examiner et signer la demande
d'indemnisation

étape 2

Étude de marché et vérification des
données, évaluation du marché

Étape 2 – Renseignements financiers et de production

Deux ensembles de documents sont requis

1) Renseignements sur le troupeau réformé (tel que le nombre d'animaux touchés, les bordereaux ou factures d'aliments pour animaux, la facture du couvoir, etc.)

2) Renseignements sur l'exploitation avicole (tel que la facture d'impôt foncier, les factures de services publics, les factures de services vétérinaires et de santé animale, les coûts de lutte contre les parasites, la manutention du fumier, les factures de nettoyage des étables, etc.)

Renseignements essentiels – facteurs déterminants principaux

Poussins/poulettes/dindonneaux

Aliments pour animaux

Coûts en capital

Prix des œufs (pondeuses)

Prix des poussins (poulets à griller reproducteurs)

Prix de la viande (\$/kg) pour les poulets à griller et les dindons

Expéditions au cours des 12 derniers mois

Information supplémentaire :

Électricité, chauffage, main-d'œuvre, vétérinaire, litière, capture, lutte contre les parasites, manutention du fumier, frais de fonctionnement (p. ex., téléphone, Internet).

Étape 3 – Évaluation du marché

- Les modèles pour la volaille ont été élaborés en collaboration avec les *National Feather Boards*
- Le modèle prend en compte tous les éléments critiques pour déterminer les coûts et la valeur
- L'indemnisation est fondée sur les renseignements relatifs aux coûts du propriétaire de l'animal
- La gestion des achats permet de compléter le processus d'indemnisation puisque le prix du produit est connu
- Ces modèles déterminent la valeur des oiseaux au moment de l'ordre de destruction et non la valeur future à la fin du cycle de production

Cinq types de modèles de volaille

Modèle
d'indemnisation
pour les dindes
reproductrices

Modèle
d'indemnisation
pour le dindon
à griller

Modèle
d'indemnisation
pour le poulet à
griller
reproducteur

Modèle
d'indemnisation
pour le poulet à
griller

Modèle
d'indemnisation
pour les
pondeuses

Étape 4 – Rencontre de clôture

Une fois l'évaluation de l'indemnisation terminée, l'unité de rémunération de l'ACIA organise une rencontre de clôture avec le propriétaire de l'animal ou des animaux et explique le montant de l'indemnisation à accorder

À ce stade, la communication fait partie intégrante du processus. Les producteurs auront ainsi l'occasion de valider les renseignements relatifs à leur paiement d'indemnisation

Étape 5 – Paiement

Comptes créditeurs (CC) :

- On informe le propriétaire des animaux que 10 \$ ont été déposés sur son compte bancaire afin de vérifier les renseignements bancaires*

Le délai de livraison du service est de 6 à 8 semaines

Étape 6 – Processus d'appel

- L'article 56 de la *Loi sur la santé des animaux* stipule :
 - 56(1) La personne qui demande une indemnisation et qui n'est pas satisfaite de la décision du ministre à cet égard peut interjeter appel auprès de l'évaluateur, mais les seuls motifs d'appel sont que le **défaut d'accorder une indemnisation était déraisonnable ou que le montant accordé était déraisonnable.**

- Un appel est lancé par le propriétaire de l'animal en envoyant une demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous :
 - Registraire des appels
 - Cour fédérale du Canada
 - Édifice de la Cour suprême
 - Rue Wellington
 - Ottawa (Ont.) K1A 0H9

Annexe

SCÉNARIOS

SCÉNARIO 1 : POULETS À GRILLER

Le 21 mars 2022, un élevage de poulets à griller a fait l'objet d'une ordonnance de destruction en raison de l'IAHP. Au moment de l'ordonnance de destruction :

- L'âge du troupeau était de 20 jours (l'âge prévu du troupeau au poids de marché était de 40 jours)
- Le nombre d'oiseaux au moment de l'ordonnance de destruction était de 75 000
- Le coût de production du troupeau réformé a été évalué à 317 579 \$
- **Quelle est la valeur marchande estimée par oiseau?**

Poulet à Griller – Compilation des données du producteur et calculs

Résumé du troupeau						
Date de l'ordre de destruction	2022-03-21		Poids prévu à l'âge de marché			2,53
Type de troupeau	Poulet à griller		Taux estimatif de mortalité			1.07 %
Poulets placés	100 000		Taux estimatif de condamnation			1.50 %
Date du placement	2022-03-01		Quantité estimée (Kg) qui aurait été mise en marché			246,535
Âge du troupeau au moment de l'ordre de destruction (jours)	20		Prix courant établi (à ce moment)			2,02
Âge prévu du troupeau au poids de marché (jours)	40		Revenu estimatif au poids de marché			\$ 498,740.31

Coûts des immobilisations					
		Terre	Bâtiment	Équipement	Entretien an.
Valeur assurée		\$ 30 000	\$ 4 000 000	\$ 400 000	\$ 44 000
Taux d'intérêt en vigueur			1,707	0,645	
Coût capitalisé		\$ 30 000	\$ 6 343 486	\$ 1 019 911	
Coût annuel des investissements		\$ 1,013	\$ 214 093	\$ 34 422	
Production annuelle		-		840 000	
Coût par unité de production		\$ 0,001	\$ 0,255	\$ 0,041	\$ 0,052

- Le propriétaire de l'animal fournit à l'ACIA des renseignements en fonction de ses registres
- Serecon évalue les renseignements avant de l'intégrer au modèle
- L'ACIA peut retourner auprès du propriétaire de l'animal pour obtenir des renseignements supplémentaires si nécessaire

Dépenses de l'élevage	Troupeau détruit	Projeté
Coûts variables:		
Poussins	\$ 92 000	\$ 92 000
Litière	-	-
Aliments	\$ 93 000	\$ 230 000
Services vétérinaires	\$ 308	\$ 616
Électricité	\$ 1 678	\$ 4 160
Chauffage	\$ 4 587	\$ 6 656
Lutte antiparasitaire	\$ 62	\$ 62
Main-d'oeuvre	\$ -	-
Prép. poulailler et man. fumier	\$ 1 479	\$ 1 479
Redevances	\$ 4 561	\$ 4 561
Attrapage	-	\$ 10 601
Autre	\$ 1 972	\$ 1 972
Coûts indirects et coûts fixes :		
Impôt foncier	\$ 616	616
Assurance	\$ 2 465	\$ 2 465
Loyer	\$ 0,00	\$ 0,00
Terres	\$ 297	\$ 297
Bâtiments	\$ 62 835	\$ 62 835
Équipement	\$ 10 103	\$ 10 103
Entretien	\$ 12 914	\$ 12 914
Main-d'oeuvre et gestion du propriétaire	\$ 28 701	\$ 57 402
	\$ 317 579	\$ 498 740
Analyse en matière d'indemnisation:		
Valeur marchande estimée par oiseau (*)	\$ 3,21	
Nombre d'oiseaux vivants à la date de l'ordre de destruction	75 000	
Total Indemnisé	\$ 240 750	
Indemnisation des oiseaux dont la destruction a été ordonnée (*)		

Résumé – Scénario 1

Coût de production des oiseaux réformés	Nombre d'oiseaux au moment de l'ordre de destruction	Valeur marchande estimative par oiseau (coût de production des oiseaux réformés moins le nombre de poussins)
317 579 \$	75 000	3,21 \$

Étape 1- Coût de production du troupeau réformé divisé par (le nombre de poussins placés moins le taux de mortalité estimatif) = $317\,579\ \$ / (100\,000 \times 98,93\ \%) = 3,21\ \$$

Étape 2- Montant de l'indemnisation finale : Nombre total d'oiseaux au moment de l'ordre de destruction (75 000) multiplié par la valeur marchande estimative par oiseau (3,21 \$) = **240 750 \$**

SCÉNARIO 2 : POULETS À GRILLER REPRODUCTEURS

Le 6 avril 2022, une ferme d'élevage de poulets à griller reproducteurs a été placée sous l'ordonnance de destruction en raison de l'IAHP. Au moment de l'ordonnance de destruction :

- Le troupeau était à 36 semaines (dans le poulailler de ponte pendant 4 semaines); la fin de cycle prévue du troupeau était de 61 semaines)
- Le nombre d'oiseaux au moment de l'ordonnance de destruction était de 6 255
- Le coût de production du troupeau réformé a été évalué à 211 945 \$
- **Quelle est la valeur marchande estimative par oiseau?**

Reproducteurs Poulets à griller - Compilation et Calculs

Résumé sur le troupeau	
Date de l'ordre de destruction	6 Avril , 2022
Poules placées	6000
Coqs placés	750
Jeunes coqs ajoutés	0
Total d'animaux placés	6750
Date où les poules ont été placées	1 er août 2021
Age des oiseaux à la date de placement	0
âge prévu du troupeau en fin du cycle de ponte	61
Nombre de semaines où le troupeau a été en production	36
Âge du troupeau à la date de l'ordre de destruction (semaines)	36

Reproducteurs Poulets à griller - Compilation et Calculs (suite)

Oiseaux matures	Poules	Coqs	Total
Poids estimatif à l'âge de mise en marché (Kg)	3.9	4.9	4.0
Taux de mortalité estimatif	7.34%	7.34%	7.34%
Nombre estimatif d'oiseaux qui auraient été mis en marché	5560	695	6255
Nombre estimatif de kilogrammes qui auraient été mis en marché	21 851	3 374	25 225
Prix courant des oiseaux de réforme	\$0.13	\$ 0.13	
Revenu estimatif au poids de marché	\$ 2 841	\$ 439	\$3 279



Revenus provenant des œufs	
Œufs éclos qui auraient été mis en marché	790 910
Prix courant/œuf	\$ 0.68
Revenu estimatif	\$ 535 287,00

Coûts en capital			
	Terres	Immeubles	Équipement
Valeur assurée	\$ 70 000	\$ 4 000 000	\$ 500 000
Taux d'intérêt effectif		2.243	0,801
Coût capitalisé	\$ 70 000	\$ 5 783 010	\$ 1 124 264
Coût d'investissement annuel	\$ 2 800	\$ 231 320	\$ 44 971
Animaux de réforme envoyés par année			20 0805
Coût par animal	\$ 0,139	\$ 11,57	\$ 2,24

- Le modèle du poulet reproducteur est très semblable au modèle de la pondeuse dans son traitement des coûts fixes, la grande majorité étant considérée comme irrécupérable
- Cela signifie que les propriétaires d'animaux sont indemnisés pour le rendement de leur capital

Dépenses associées à l'élevage	Troup. Détruit	Troup. Avec Prod. Complétée
Revenus:		
Revenus provenant des œufs	\$ 180 520	\$ 535 288
Ventes de poules de réforme	\$	\$ 3 279
Coûts variables:		
Poules	\$63 000	\$ 63 000
Coqs	\$11 250	\$ 11 250
Coqs ajoutés	\$ 0,00	\$ 0,00
Litière	\$1 000	\$ 1000
Aliments livrés	\$ 80 000	\$ 150 000
Santé des animaux		
Électricité	\$ 3 213	\$ 5 400
Carburant pour véhicules et équipement	\$ 723	\$ 1 286
Combustible de chauffage	\$ 8 486	\$ 11 571
Coûts horaires de la main-d'œuvre	\$ 852	\$ 1 768
Manutention et enlèvement du fumier, nettoyage et préparation du poulailler, et gestion des éléments nutritifs	\$ 112	\$ 193
Recyclage et déchets	\$ 108	\$ 193
Fournitures	\$ 362	\$ 643
Transport par camion et expédition	-	-
Redevances à payer	\$ 5 708	\$ 16 925
Frais spéciaux (capture ou élimination des oiseaux)	\$ 1 748	\$ 1748
Autres coûts, y compris les coûts liés à la salubrité des aliments à la ferme	\$ 0,00	\$ 0,00
Coûts fixes:		
Entretien	\$ 3574	\$ 3574
Téléphone	\$ 894	\$ 894
Frais de bureau	\$ 179	\$ 179
Impôts fonciers	\$ 596	\$ 596
Assurance	\$ 7 446	\$ 7 446
Location	\$ 0	\$ 0
Terres	\$ 834	\$ 834
Immeubles	\$ 68 900	\$ 68 900
Équipement	\$ 13 395	\$ 13 395
Salaires	\$ 40 211	\$ 40 211
Coûts de main-d'œuvre et de gestion du propriétaire	\$ 79 874	\$ 137 561
Total des coûts	\$ 392 465	\$ 538 567
Résumé des coûts et des revenus (à titre de référence)		
Cumul des coûts engagés lorsque l'élimination de l'élevage a été ordonnée	\$ 392 465	
Cumul des revenus obtenus lorsque l'élimination de l'élevage a été ordonnée	\$ 180 520	
Différence	\$ 211 945	
Valeur estimative par oiseau(*)	\$ 33,89	
Nombre d'oiseaux vivants à la date de l'ordre de destruction	6 255	
Indemnisation pour les oiseaux dont on a ordonné l'abattage	\$ 211 961,27	

Résumé – Scénario 2

Coût de production des oiseaux réformés moins les recettes	Nombre de poules au moment de l'ordre de destruction	Valeur marchande estimative par oiseau (coût de production des oiseaux réformés moins le nombre de poussins)
211 945 \$	6 255	33,89 \$

Étape 1 – Coût de production du troupeau réformé moins les recettes cumulées reçues lorsque le troupeau a été détruit) divisé par (oiseaux placés moins le taux de mortalité estimatif) $211\,945 \$ \div 6\,255 = 33,89 \$$

Étape 2 – Montant de l'indemnisation finale : Nombre total d'oiseaux au moment de l'ordonnance de destruction (6 255) multiplié par la valeur marchande estimative des oiseaux (33,89 \$) = **211 982 \$**

SCÉNARIO 3 : PONDEUSES

Le 7 avril 2022, une ferme d'élevage de poules pondeuses a été placée sous l'ordonnance de destruction en raison de l'IAHP. Au moment de l'ordonnance de destruction :

- Le troupeau était à 22 semaines (dans le poulailler de ponte depuis 4 semaines); la fin de cycle prévue du troupeau était de 71 semaines)
- Le nombre d'oiseaux au moment de l'ordonnance de destruction était de 16 011
- Le coût de production du troupeau réformé a été estimé à 388 704 \$
- **Quelle est la valeur marchande estimative par oiseau?**

POULES PONDEUSES – SAISIE DES DONNÉES DU PRODUCTEUR ET CALCULS

Résumé de l'élevage

Date de l'ordre destruction	7 Avril, 2022
Pondeuses placées	16500
Date que les oiseaux ont été placés	15 mars , 2022
Âge au moment où les oiseaux ont été placés (semaines)	18
Âge prévu des oiseaux à la fin de l'élevage	71
Nombre de semaines de production de l'élevage (Ordre de destruction)	4
Âge du troupeau au moment de l'ordre de destruction	22

Valeur des oiseaux de réforme

	Poules
Taux de mortalité estimé	2.96%
Nombre d'oiseaux estimé à la réforme	16 011
Prix de la poule de réforme	\$ 0.17
Revenu estimé des oiseaux de réforme	\$ 2 771

Coûts en capital

	Terres	Bâtiment	Équipement
Valeur assurée	\$ 55 000	\$ 2 500 000	\$ 500 000
Taux d'intérêt à ce moment		1,707	0,645
Coût capitalisé	\$ 55 000	\$ 3 964 678	\$ 1 274 889
Coût d'investissement annuel	\$ 1 856	\$ 133 808	\$ 43 028
Nombre d'oiseaux envoyés à la réforme			16 200
Coût par animal	\$ 0.115	\$ 8.26	\$ 2.66

Dépenses associées à l'élevage	Troup. Détruit	Troup. Avec Prod. Complétée
Revenus:		
Revenus provenant des œufs	\$ 9 591	\$1 191 172
Ventes de poules de réforme	\$	\$ 2 771
Coûts variables:		
Poulettes	\$136 125	\$ 136 125
Aliments livrés	\$ 22 000	\$ 335 000
Santé des animaux		\$ 1 000
Électricité	\$ 900	\$ 19 556
Carburant pour véhicules et équipement	\$ 1 537	\$ 20 370
Combustible de chauffage	\$ 2 306	\$ 30 556
Coûts horaires de la main-d'œuvre	\$ -	\$ -
Manutention et enlèvement du fumier, nettoyage et préparation du poulailler, et gestion des éléments nutritifs	\$ -	\$ -
Recyclage et déchets	\$ -	\$ -
Services professionnels	\$ 244	\$ 2 037
Transport par camion et expédition	-	-
Redevances à payer (administration)	\$ 15 546	\$ 15 546
	\$ 926	\$ 926
Frais spéciaux (capture ou élimination des oiseaux)	\$ -	\$ -
Autres coûts, y compris les coûts liés à la salubrité des aliments à la ferme	\$ -	\$ -
Coûts fixes:		
Entretien	\$ -	\$ -
Téléphone	\$ 1 006	\$ 1 006
Frais de bureau	\$ -	\$ -
Impôts fonciers	\$ 2 012	\$ 2 012
Assurance	\$ 5 031	\$ 5 031
Location	\$ 0	\$ 0
Terres	\$ 1 868	\$ 1 868
Immeubles	\$ 134 634	\$ 134 634
Équipement	\$ 43 293	\$ 43 293
Salaires	\$ -	\$ -
Coûts de main-d'œuvre et de gestion du propriétaire	\$ 30 867	\$ 444 484
Total des coûts	\$ 398 295	\$1 193 943
Résumé des coûts et des revenus (à titre de référence)		
Cumul des coûts engagés lorsque l'élimination de l'élevage a été ordonnée	\$ 398 295	
Cumul des revenus obtenus lorsque l'élimination de l'élevage a été ordonnée	\$ 9 591	
Différence	\$ 388 704	
Valeur estimative par oiseau(*)	\$ 24,28	
Nombre d'oiseaux vivants à la date de l'ordre de destruction	16 011	
Indemnisation pour les oiseaux dont on a ordonné l'abattage (*)	\$ 388 747,08	

Résumé – Scénario 3

Coût de production des oiseaux réformés moins les recettes	Nombre de poules au moment de l'ordonnance de destruction	Valeur marchande estimative par oiseau (coût de production des oiseaux réformés moins le nombre de poussins)
388 704	16 011	24,28 \$

Étape 1 – Coût de production pour le troupeau réformé moins les recettes cumulées pour le troupeau sous l'ordre de destruction) divisé par (poules placées moins taux de mortalité estimatif)

$$\$388,704 \div (16,500 \times 97.04\%) = \$24.28$$

Étape 2- Montant de l'indemnisation finale : Nombre total d'oiseaux au moment de l'ordonnance de destruction (16 011) multiplié par la valeur marchande estimative par oiseau (24,28 \$) = **388 747 \$**

Questions/commentaires

